

Publié le 08/06/2012 à 17:38 | Vu 1940 fois

JUSTICE. Miviludes : son président Georges Fenech fait appel de sa condamnation pour diffamation

Georges Fenech, président de la Miviludes (Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires) a été condamné, le 1er juin, pour diffamation publique commise dans un rapport annuel de la Miviludes.



Georges Fenech / Pierre Augros



24



Votre vote : ★★★★★

Les faits remontent à 2009 lors de la remise du rapport de la dite Mission pour l'activité de 2008. Au coeur de la procédure, des lignes du rapport impliquant l'association de laïcs catholiques, la Société française de défense de la Tradition, Famille et Propriété (TFP).

Un texte jugé diffamatoire par la 17e chambre du Tribunal correctionnel de Paris, spécialisée dans les affaires de presse. Cette dernière relève "le manque de rigueur dans les vérifications ainsi que le manque de prudence dans l'expression d'un organisme étatique qui ne saurait se livrer à des approximations" selon nos sources.

Contacté cet après-midi le candidat UMP sur la 11e circonscription du Rhône, Georges Fenech s'est montré serein. "Dans le cadre de ce rapport annuel, en note de bas de page, nous faisons état d'un fait : TFP fait l'objet d'une instruction pénale. Ni plus, ni moins. Nous sommes très surpris de la décision du Tribunal. Il n'y a eu aucun propos désobligeant" s'est-il étonné avant d'ajouter : "Nous assumons cette condamnation et allons faire appel. Ce n'est pas cette instrumentalisation judiciaire qui nous impressionne. Etre condamné à l'initiative d'une secte, cela prouve que je dérange, que le travail entrepris depuis vingt ans dans cette lutte paie".

Georges Fenech, président de la Miviludes depuis 2008, a été reconduit dans cette fonction en 2011. Il a été nommé par l'ancien Premier ministre, François Fillon.